

## **Historique du projet**

### **2007**

Deux stations de mesures de vents sont érigées et enregistrent des données sur la vitesse et la direction des vents, l'humidité de l'air et la température.

Les calculs et les simulations concluent que le site est intéressant.

### **2008**

Août 2008, une nouvelle version du concept éolien du canton de Fribourg est sortie et confirme le site du Schwyberg comme LE site prioritaire.

L'étude d'impact est lancée.

### **2009**

Février : La société Schwyberg Energie SA détenue à 5% chacune par les communes de Plasselb et Planfayon et à 90% par Groupe E Greenwatt est fondée.

Juin : Dépôt de la demande de permis de construire pour le parc éolien. L'annonce est faite qu'une étude sera réalisée par les spécialistes de la Station ornithologique de Sempach pour mieux connaître le comportement migratoire des oiseaux dans les Préalpes et analyser une éventuelle influence des éoliennes sur l'avifaune. En complétant ainsi l'étude d'impact sur l'environnement, Groupe E Greenwatt SA et les deux communes démontrent leur volonté de développer un parc éolien s'intégrant harmonieusement dans le milieu naturel.

Août : L'enquête publique est terminée, onze associations respectivement personnes ont fait opposition contre le projet. Huit d'entre eux ont fait opposition contre le permis de construire, le défrichement de zone et le changement de zone, deux seulement contre le permis de construire et une dernière contre la modification de la zone.

Septembre : l'association 'Rettet den Schwyberg' est créée ; elle critique l'impact négatif du parc éolien sur le paysage pour une production d'électricité à partir d'une source d'énergie renouvelable qui ne représente à leurs yeux « qu'une goutte d'eau ». L'association compte une trentaine de membres.

### **2012**

La décision finale positive de lever toutes les oppositions contre le dézonage de la part du Conseil d'Etat est intervenue en septembre 2012. Les opposants ont dès lors recouru au Tribunal Cantonal.

### **2014**

C'est en juin 2014 que le Tribunal Cantonal a donné une nouvelle fois raison au projet éolien. Les associations environnementales ont alors décidé de continuer leur combat au Tribunal Fédéral.

### **2016**

Schwyberg Energie SA prend acte avec regret de l'arrêt du Tribunal fédéral, qui renvoie le dossier du parc éolien du Schwyberg au Tribunal cantonal, suite au recours de quatre associations environnementales. Cette décision permet néanmoins à la société de poursuivre son projet.

**2017**

Suite à la décision d'octobre 2016 du Tribunal fédéral de renvoyer le dossier au Tribunal cantonal fribourgeois pour une nouvelle décision, le Tribunal cantonal a décidé hier d'accepter le recours des opposants et de casser sa décision positive de 2014.

Le dossier retourne donc au niveau du Canton de Fribourg (DAEC).

Avec la mise en place d'un nouveau plan directeur, qui sera validé cette fois-ci par le Conseil fédéral probablement vers 2018-2020, un nouveau projet éolien avec des machines de dernières technologies et encore mieux adaptées au site du Schwyberg pourrait être mené avec les communes de Plasselb et Plaffeien. Le parc éolien pourrait produire deux fois plus d'énergie avec le même nombre de machines. Dès lors, une production de plus de 50 mio kWh/an est prévue.

Schwyberg Energie AG doit encore se prononcer sur cette décision stratégique.